



Absence de VIP/Entorse du genou

Par **AmelPVN**, le **01/07/2019** à **18:22**

Bonjour à tous,

Cela va faire un an que je travaille dans la restauration (convention collective 3292).

Je n'ai pas passé de VIP (sûrement un oubli de mon employeur, étant donné que les serveurs arrivés après moi en ont eu une).

Dans mon CT, il y a indiqué mon échelon et mon niveau "sous réserve de visite médicale d'embauche".

Il y a un mois, je me suis fait une entorse du genou au travail. Naïve comme je suis je ne l'ai pas déclaré en AT (mais soit, on apprend de ses erreurs) et mon patron a refusé de le déclarer après coup même avec les témoignages de mes collègues présents le jour même.

Suite à des radios, j'ai une déformation congénitale des genoux. Je sais depuis quelques années que j'ai un genou fragile.

Ma question est de savoir si cette entorse (directement liée à ma dysplasie) peut être considérée comme un préjudice qui aurait pu être évité si j'avais eu une VIP/VME ?

Ai-je des recours contre mon employeur ?

Merci à vous.